



Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-003

Eure Numérique

Réunion du 16 février 2017

objet : Adoption du budget primitif 2017 -
budget 1G

Pour l'année 2017, le budget primitif concernant le budget annexe 1G s'établit conformément à la présentation faite lors du rapport d'orientation budgétaire fin 2016, à savoir une stabilisation du budget tant en dépenses qu'en recettes sachant que le réseau va être densifié du fait du transfert de gestion du réseau Eur@seine sur la CASE au SMO Eure Numérique.

1° Fonctionnement

- En dépenses

Dépenses section de fonctionnement	
Description	Total
6137 DROITS DE PASSAGE RESEAU 1G ET BAUX	157 000,00
6156 MAINTENANCE RESEAU 1G	160 000,00
Total	317 000,00

- En recettes

Recettes section de fonctionnement	
Description	Total
757 RECETTES DU RESEAU	317 000,00
Total	317 000,00

Syndicat mixte ouvert Eure Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Fax : 02 32 60 45 18
Courriel : contact@eurenumerique.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200045037-20170216-20170221-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2017

Equilibre général du budget

	Objet	BP 2017
Dépenses	Fonctionnement	317 000.00
	Investissement	-
	Total dépenses	317 000.00
Recettes	Fonctionnement	317 000.00
	Investissement	-
	Total recettes	317 000.00

Pour rappel, ce budget est relatif à la prise en charge du réseau de collecte qui avait été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département de l'Eure et dont la gestion a été transférée au SMO à la date où le Département transférait sa compétence au SMO Eure Numérique.

Les dépenses affectées à ce budget, 317 000€ sont de deux natures :

- Le paiement des redevances d'usage du domaine public et des baux octroyés sur les propriétés constituant l'assiette de réalisation de ce réseau,
- Les frais de maintenance et d'entretien de ce réseau.

Face à ces dépenses, le SMO Eure Numérique perçoit des recettes issues de locations de fibres optiques.

Il est nécessaire de noter que le SMO Eure Numérique ne peut pas commercialiser ce réseau dans les conditions normales du marché. La mission très haut débit qui instruit la demande de versement du Fonds national pour la Société Numérique estime qu'une commercialisation de ce réseau ne se justifie pas compte tenu de l'existence d'une initiative privée.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Réunion du 16 février 2017

**Objet : Adoption du budget primitif 2017 -
budget 1G**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.3 ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 16 février 2017 à l'Hôtel du Département à Evreux,
le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président et relatif au budget primitif du budget annexe réseau 1G pour 2017 tel que présenté dans le tableau ci-dessous en dépenses réelles :

	Objet	BP 2017
Dépenses	Fonctionnement	317 000.00
	Investissement	-
	Total dépenses	317 000.00
Recettes	Fonctionnement	317 000.00
	Investissement	-
	Total recettes	317 000.00

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution budget annexe réseau 1G pour 2017.

- Nombre de voix pour :
 - Collège EPCI : 26
- Collège Conseil Départemental : 18
 - Nombre de voix contre :
 - Collège EPCI : 0
 - Collège Conseil Départemental : 0
 - Abstention :
 - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 16 février 2017

Pour extrait conforme,

Le Président

Hervé Maurey

